

There are no translations available.



Introduction

Face à l'amplification du phénomène urbain et son corollaire d'effets néfastes sur la qualité de vie urbaine ainsi que sur l'image de nos villes, principales vitrines de notre pays vis-à-vis du visiteur ou de l'investisseur potentiel étranger qui y débarque, le Gouvernement de la République entend mettre un accent particulier sur la recherche du qualitatif en matière d'aménagement urbain, à travers la définition d'une stratégie gouvernementale d'embellissement des villes.

Il s'agit d'un cadre global de référence, au service des différents acteurs urbains, devant promouvoir un développement harmonieux et raisonné du paysage urbain de nos principales métropoles mais aussi des villes secondaires, aux fins de susciter et cultiver leur splendeur.

Cette stratégie d'embellissement comporte huit (8) axes d'exploration dont deux (2) préalables essentiels voire primordiaux, à savoir :

- la propreté générale des villes (Premier préalable) ;
- la confection des instruments de planification urbaine pour chaque ville (Deuxième préalable) ;
- la mise en œuvre du Plan « Eau-Plantes-Lumière » ;
- la modernisation des équipements urbains ;
- l'amélioration de l'aspect architectural des façades et l'amélioration du tracé de la perspective des rues ;
- l'adoption d'une approche participative dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie ;
- l'allocation des moyens conséquents ;
- la sensibilisation des différents acteurs urbains et davantage des populations.

CONTENU DE LA STRATEGIE DEMBELLISSEMENT

1. PROPRETE GENERALE DES VILLES Objectifs

Cette opération a pour objectif d'avoir des villes dont les centres urbains et quartiers présentent en permanence une physionomie générale de propreté ambiante, sous-tendue par le respect et la préservation des principes et normes en matière d'hygiène et de salubrité, aussi bien dans l'espace public qu'au sein des domiciles privés. Stratégie La stratégie consiste à identifier et étudier les méthodes efficaces, appropriées et réalistes, en vue d'assurer :

- le défrichage systématique et permanent des abords de rues, des espaces résiduels et autres friches dans les centres urbains ainsi que dans les quartiers ;
- le balayage, le curage et le lavage, le cas échéant, des rues ;
- le curage des lits de cours d'eau et autres plans d'eau ;
- l'entretien permanent et dans les règles de l'art, des espaces verts aménagés ;
- la collecte, le stockage voire le traitement des ordures domestiques ;

- le recul de la boue, à travers la stabilisation des chaussées des rues et autres voies de desserte (par bitumage, pavage, dallage, etc.) ;
- la propreté au sein et autour des domiciles privés (les façades des cases et l'environnement de ces derniers) ;
- le changement comportemental des individus et leur adhésion aux prescriptions communales relatives à l'hygiène et la salubrité publiques ;
- une police de proximité en matière de propreté urbaine.
- Evaluer les coûts des différentes prestations, en fonction de l'organisation spécifique de chaque tâche ;
- Programmer la mise en œuvre des projets et programmes en fonction des moyens et des priorités arrêtées.

2.CONFECTION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE Stratégie

Il s'agit :

- d'identifier les villes non encore dotées d'un plan d'urbanisme ou celles nécessitant l'actualisation dudit plan ;
- programmer la confection des plans d'urbanisme.
- Il convient de souligner que chaque plan d'urbanisme devra absolument comporter des plans de détails : plans directeurs locaux, plans d'occupation du sol.

3.MODERNISATION DES EQUIPEMENTS URBAINS

Objectifs Le but est d'améliorer voire créer les divers équipements urbains qui, en plus de leurs fonctions utilitaires, influencent directement ou indirectement la physionomie du paysage urbain.

Stratégie

Elle revient à :

- identifier dans chaque ville, en matière d'équipements urbains, l'existant ou alors les nécessités locales, susceptibles de contribuer à l'embellissement du paysage urbain ;
- étudier les conditions de leur modernisation ou de leur insertion harmonieuse ;
- évaluer les coûts de réalisation des divers projets y relatifs ;
- programmer la mise en œuvre des projets.

4.AMELIORATION DE L'ASPECT ARCHITECTURAL DES FACADES DU TRACE ET DE LA PERSPECTIVE DES RUES

La stratégie repose sur :

- la définition préalable, pour chaque ville, d'un cahier des charges ayant force institutionnelle en matière de directives de construction dans les centres urbains, les entrées de villes et le long des principales artères desservant les quartiers résidentiels ;
- le ravalement des façades ;
- la libération des emprises des rues, illégalement occupées ;
- la surveillance de proximité, permanente, par les municipalités, en vue du respect des règles urbanistiques en vigueur et des prescriptions du cahier des charges sus-mentionné ;

- l'information des populations.

5.APPROCHE PARTICIPATIVE

La stratégie comporte :

- la concertation permanente, de la réflexion à la mise en œuvre des projets, y compris la prise des décisions ;
- la mise en commun des ressources ;
- le respect des engagements par chaque partie prenante.

6.ALLOCATION DES MOYENS

La stratégie comprend :

- la réservation des provisions budgétaires raisonnables dans le budget d'Investissement Public des administrations et dans les budgets municipaux à la hauteur des objectifs ;
- l'exploration des ressources dans le cadre de la coopération internationale ;
- l'implication des acteurs privés nationaux.

7.SENSIBILISATION ET EDUCATION

Les objectifs visés ici sont :

- l'éducation de base, c'est-à-dire l'école ;
- l'information générale à travers divers supports médiatiques et les voies administratives ;
- l'organisation des campagnes multiformes de sensibilisation et d'émulation ;
- l'action locale par le biais des autorités municipales ainsi que celles administratives et leurs auxiliaires.

La stratégie repose sur :

- l'éducation de base, c'est-à-dire à l'école ;
- l'information générale à travers divers supports médiatiques et les voies administratives ;
- l'organisation des campagnes multiformes de sensibilisation et d'émulation ;
- l'action locale par le biais des autorités municipales ainsi que celles administratives et leurs auxiliaires.